



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# MESSAGE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE

Paris, le mercredi 15 octobre 2014

La Loi de programmation militaire 2014-2019, adoptée en décembre dernier par le Parlement, fixe un projet et une ambition à nos armées pour leur permettre de répondre aux menaces pesant sur notre pays. Cette loi décline les décisions prises par le Président de la République, chef des armées, dans le cadre du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale présenté en 2013.

Le ministre de la Défense que je suis est le garant de la bonne exécution de la Loi de programmation militaire. Celle-ci est cohérente avec les responsabilités internationales de la France, son engagement actuel sur plusieurs théâtres d'opérations et le maintien de la dissuasion nucléaire. Elle est équilibrée entre la formation des compétences riches et utiles à notre Défense et le renouvellement de nos équipements, plus sophistiqués et coûteux qu'hier. Cette loi prépare l'avenir en permettant un investissement déterminant dans la cyberdéfense, le renseignement ou les forces spéciales pour ne citer que ces exemples. Elle s'inscrit enfin dans un contexte budgétaire contraint.

Mon implication de ministre de la Défense est totale pour permettre la réussite de ce nouveau modèle d'armée. Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, j'ai présenté devant le Parlement le budget de la mission Défense pour 2015. Celui-ci répond strictement aux engagements pris par le Gouvernement devant la Nation lors du vote de la Loi de programmation militaire. 31,4 milliards d'euros seront investis par la Défense en 2015 ; cet effort constant des Français signale l'ambition singulière de la France lorsque sa sécurité et ses responsabilités sont en jeu.

L'évolution vers le modèle d'armée des années 2020 suppose des réorganisations. Pour cela, je me suis fixé une méthode dès 2012. **Pragmatique**, je privilégie l'analyse fonctionnelle et capacitaire aux coupes purement arithmétiques. Cela signifie que le choix des régiments, bases aériennes ou structures administratives devant être conservés, transférés ou dissous résulte d'une analyse qui prend en compte des considérations opérationnelles, budgétaires, et liées à l'aménagement du territoire. **Concentré sur la priorité opérationnelle**, j'assure le respect d'un principe inscrit dans la programmation militaire : les deux tiers des 23 500 suppressions de postes - complémentaires aux 10 175 postes dont la suppression était inscrite dans la précédente loi de programmation - doivent porter sur le soutien, les structures organiques, l'environnement et l'administration du ministère, préservant ainsi les forces opérationnelles. En 2015, 7 500 postes seront supprimés. **Responsable**, la Défense prend part aux efforts de la Nation pour redresser sa situation budgétaire. La souveraineté de notre pays dépend autant de sa Défense que de la maîtrise de ses comptes publics.

Ainsi, j'ai pris une série de décisions concernant nos armées et services en 2015, portant sur des réorganisations, des mutualisations, des transferts d'unités et des fermetures d'implantations militaires. En voici l'essentiel. **L'armée de terre** doit s'adapter aux nouveaux contrats opérationnels, en particulier dans les domaines des forces spéciales et de la cyberdéfense. Elle doit également préserver ses capacités d'engagement, fixées à 66 000 soldats projetables. En 2015, le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine ainsi que l'état-major de la 1<sup>re</sup> brigade mécanisée stationnés à Châlons-en-Champagne (Marne) seront dissous. Le 8<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine de Castres (Tarn) et le 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs d'Épinal (Vosges) seront transformés en régiments d'infanterie de nouvelle génération. Par ailleurs, j'ai demandé au chef d'état-major de l'armée de terre d'élaborer un nouveau projet s'inscrivant dans le plan stratégique présenté par le chef d'état-major des armées, « Cap 2020 ».

**La marine** atteint aujourd'hui un stade de concentration territoriale élevé, principalement autour des deux grands ports de Brest (Finistère) et Toulon (Var). La manœuvre retenue d'ici 2019 est donc la rationalisation poussée des structures de la marine, à travers notamment des synergies et mutualisations locales. En 2015, cinq bâtiments seront désarmés et deux organismes fermeront afin de réduire le maillage territorial de la marine : la base navale de l'Adour à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) et le commandement maritime de Strasbourg (Bas-Rhin).

Dans le cadre de son plan « Unis pour faire face », **l'armée de l'air** préservera les capacités opérationnelles nécessaires aux missions qui lui sont confiées par le Livre blanc. Dans une logique de concentration des moyens, la constitution de pôles d'excellence favorisera les synergies locales. D'ici 2019, les décisions prises visent un resserrement du dispositif et la densification des bases aériennes tout en mettant en œuvre la préparation opérationnelle différenciée.

La base aérienne 901 de Drachenbronn (Bas-Rhin) sera transformée en Élément air rattaché (EAR) à la base aérienne 133, dont le site continuera d'accueillir des moyens de détection et le personnel nécessaire à leur maintenance. Par ailleurs, le début de la dissolution de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic (Côte-d'Or) est lancé, avec le transfert du Commandement des forces aériennes (CFA) vers la base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac (Gironde) et sa fusion avec le Commandement du soutien des forces aériennes (CSFA).

La transformation des soutiens se poursuit pour le **service du commissariat des armées**, la **direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information**, le **service des essences des armées** et le **service interarmées des munitions** mais également pour l'ensemble des directions et services relevant du **secrétariat général pour l'administration**.

S'agissant du cas particulier de l'Hôpital d'instruction des armées (HIA) du Val-de-Grâce (Paris), son évolution s'inscrit dans le cadre du projet de transformation du **Service de santé des armées** (SSA). Celui-ci vise à maintenir la capacité opérationnelle du service, tout en garantissant la qualité de soin et les conditions de travail du personnel. Conscient de l'exceptionnelle qualité de notre SSA, démontrée chaque jour tant sur le territoire national que sur les théâtres extérieurs, il m'appartient de le préserver.

A l'avenir, le Val-de-Grâce abritera un pôle d'excellence réservé aux activités de recherche, de formation académique et de mémoire du SSA autour de l'École du Val-de-Grâce et du musée du SSA. Ces activités seront densifiées, en raison de l'attachement historique des Français et de la

communauté de défense au site du Val-de-Grâce. Les activités médicales du HIA Val-de-Grâce seront progressivement transférées vers deux HIA de la région parisienne : Percy et Bégin. Ces sites, performants et récents, disposeront ainsi de moyens renforcés leur permettant de fonctionner dans les meilleures conditions et de s'insérer au mieux dans leur territoire de santé, au profit des populations civiles et militaires. Ainsi en Île-de-France, les moyens opérationnels du SSA pour la prise en charge médico-chirurgicale des blessés de guerre seront renforcés. Cette réorganisation est conforme à la nouvelle stratégie nationale de santé prônant un recours accru à un exercice médical ambulatoire et à la densification des sites.

Enfin, l'ensemble des états-majors et directions de service se regrouperont sur le site parisien de Balard. Ce regroupement se traduira notamment par le transfert du personnel de la **direction générale de l'armement**, actuellement implantée à Bagneux (Hauts-de-Seine), ainsi que d'une partie du personnel de la **direction du renseignement militaire** implantée actuellement à Creil.

Personnel, élus locaux et nationaux, partenaires de la Défense, chacun doit être parfaitement informé de ces décisions. C'est pourquoi j'ai demandé aux chefs et responsables des armées et services concernés de présenter ces mesures aux agents civils et militaires. J'ai également voulu que l'information publique soit améliorée et livrée de la manière la plus détaillée possible. Un dossier thématique est diffusé aujourd'hui à l'attention du personnel, des élus et des acteurs publics et privés.

Ce document d'information détaille notamment l'implication de mon ministère pour accompagner le personnel et les territoires. Cela représente un engagement financier majeur, élevé à près de 205 millions d'euros pour le personnel en 2015, et à 150 millions d'euros pour l'accompagnement des territoires d'ici 2020.

Pleinement engagé au service de notre Défense, je fais de la réussite de ce projet collectif ma priorité absolue. L'implication de chaque responsable, de chaque chef et de chaque agent de mon ministère est plus que jamais nécessaire pour relever ces défis. Je leur exprime toute ma confiance.

Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense

#### Contacts presse :

##### **Cabinet du ministre de la Défense**

Les conseillers pour la communication et la presse

Tél : 01 42 19 41 80 - Fax : 01 42 19 41 71

com.cabinet@defense.gouv.fr

##### **DICoD**

##### **Centre de presse**

Tél : 01 44 42 54 02 - Fax : 01 44 42 41 22

presse@dicod.defense.gouv.fr